

Attention, danger ou Comment vous devenez Antenne-relais sans le savoir !

(Nota : Les articles ci-dessous présentés en *italique* sont extraits de la version internet du journal Le Monde et de ses sources.)

Faites-nous part de vos remarques, questions et commentaires sur :

ccarra.asso@gmail.com site <http://ccarra.revolublog.com/accueil-c285063>

L'arrivée sur le marché des « Femtocells » (antennes-relais miniatures installées à domicile dans votre box, recevant par votre réseau filaire ou par ondes pulsées et émettant par ondes pulsées) pose de nombreux problèmes.

Comme vous pourrez le découvrir ci-après, les opérateurs, piégés à la fois par la résistance des associations aux implantations de stations et par la saturation des circuits de la téléphonie mobile, réussissent aujourd'hui le tour de force de transformer votre box internet en station réceptrice-émettrice des ondes pulsées aux fréquences de la téléphonie mobile !

Le législateur et les services juridiques des associations de défense des consommateurs devraient se poser beaucoup de questions :

1. La Femtocell est bien une station émettant et recevant des ondes pulsées de la téléphonie mobile (ce n'est pas de la Wifi) et à ce titre chaque installation domestique devrait être soumise aux règles d'autorisation des stations. A notre connaissance, ce n'est pas le cas. Aucun contrôle, aucune exigence de la part de l'Etat !!!
2. La Femtocell est un service rendu à l'opérateur par l'abonné, qui devrait alors recevoir rémunération contractuelle pour ce service et les frais engendrés. Au contraire, c'est l'abonné qui paie abonnement et énergie !
3. Dans l'assourdissant vide légal et juridique concernant la téléphonie mobile française, les affirmations de SFR et Free liées à la portée, à la puissance, à d'éventuelles restrictions d'usage et à l'immission ne sont que des mots, des paroles sans aucun engagement. Rien n'empêche des puissances importantes : la seule limite est la puissance disponible chez le client, soit en général au moins 10 A / 220 V, soit 2,2 kW ! Sans faire de procès d'intention, il est peu probable que les opérateurs, ayant trouvé comment accroître leurs réseaux sur le dos du consommateur sans déboursier un kopek, se limitent à 15 ou 200 m. de portée : ça rapporte et il n'y a pas d'investissement pour eux.

4. Le passage chez l'abonné d'un trafic téléphonie mobile entrée-sortie dont il n'est pas maître, synchrone avec le trafic internet de son équipement informatique, engendre des risques multiples : confidentialité et sécurité des fichiers personnels, suspicions de complicité en cas de trafics illégaux (drogue, terrorisme, pédophilie, etc...), soutirage des informations bancaires. Aucun de ces risques n'est pris en compte par l'opérateur.

Enfin, il est clair que les opérateurs se trouvent aujourd'hui piégés par les résultats scientifiques des études de risques pour la santé. Ils cherchent un moyen d'éviter l'implantation à leurs frais de nombreuses mini-cellules urbaines respectant les 0,6 Volts par mètre exigés par les scientifiques. Plutôt que d'avoir à investir sur ces réseaux, ils tentent (et vont réussir si les élus et les associations ne font rien) de faire payer par l'utilisateur un développement considérable et coûteux (sans consentement, sans rémunération et sous couvert de justifications douteuses).

Pour notre part, nous pouvons déduire de ce qui précède et de ce qui suit :

1. Les Femtocells sont installées en toute illégalité.
2. L'assertion des opérateurs concernant l'impossibilité de respecter leurs engagements contractuels si la limite est de 0,6 V/m est contredite par eux-mêmes (voir ci-dessous). Les valeurs citées par certains opérateurs pour se justifier démontrent bien (s'ils disent vrais) que le seuil maximum de 0,6 V/m. n'est pas un obstacle au déploiement de leurs réseaux !
3. Après encadrement strict de cette technologie devenue légale, il paraîtrait alors indispensable que l'abonné soit rémunéré par l'opérateur suivant une partie fixe pour le service rendu et une partie proportionnelle au trafic non lié à l'abonné (par exemple 50% de la recette des communications)

Articles :

« La polémique sur la nocivité des antennes-relais embarrasse beaucoup les trois opérateurs mobiles français. Orange, SFR et Bouygues Telecom, qui participent jusqu'au 25 mai au Grenelle des antennes, craignent une atteinte durable à leur image. Mais ils se plaignent aussi d'une difficulté toujours plus grande à déployer leurs réseaux. « Il faut minimum deux ans pour installer une nouvelle antenne », déplore Eric De Branche, de l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM). »

« La pose d'une nouvelle antenne (voire une simple remise à niveau) nécessite des autorisations administratives (permis de construire, autorisation d'émettre auprès de l'Agence nationale des fréquences...), des négociations souvent âpres avec les propriétaires du terrain ou les bailleurs de l'immeuble. La discussion coince en raison des inquiétudes des

riverains, mais aussi pour des raisons patrimoniales, les propriétaires redoutant qu'une antenne ne fasse baisser la valeur de leur bien. Ce motif est la première cause des freins à la pose, selon les opérateurs. »

Nota : Si SFR affirme sans état d'âme que cette mini station ne servirait qu'à améliorer le trafic personnel de l'abonné (affirmation gratuite et peu plausible économiquement pour l'opérateur SFR : en effet, où serait son intérêt ?), le futur 4^{ème} opérateur, Free, affirme bien qu'il entend se servir de l'équipement et de la source d'énergie de ses clients pour créer son réseau :

« Le déploiement des antennes est d'ailleurs le point le plus complexe de la mise en place du service : il en faudrait environ 13 000 pour couvrir l'ensemble du territoire, ce qui peut s'avérer très complexe, alors que les antennes existantes sont déjà contestées par les riverains à de nombreux endroits. Free pourrait partiellement contourner cette difficulté en intégrant des [Femtocells](#) (des antennes-relais en miniature) dans la sixième version de sa Freebox. Cela permettrait à l'entreprise de couvrir relativement aisément les centres urbains, mais l'installation d'antennes restera indispensable pour couvrir les zones moins densément peuplées.

Le magazine Capital pronostiquait en avril dernier que cette nouvelle Freebox pourrait intégrer des femtocells 3G. Concrètement, des antennes 3G seraient intégrées directement dans la Freebox. Lors de l'utilisation de son mobile à proximité d'une box, les communications basculeraient automatiquement sur la Freebox plutôt que de passer par les antennes relais. Cette technologie offre de nombreux avantages. Tout d'abord, elle améliore le maillage du territoire, notamment à l'intérieur des bâtiments.

Ensuite, elle permettrait à Free de réduire le coût de déploiement d'un réseau. Les antennes relais actuelles représentent un coût important aussi bien en ce qui concerne l'investissement initial que leur fonctionnement. Enfin, en ces temps où certains opérateurs se voient contraints de démonter des antennes relais, ces « mini antennes » sont beaucoup moins nocives (si tant est qu'elles le soient) puisque la puissance des ondes émises est inférieure à celle du wifi. Mieux, au delà des antennes relais, c'est surtout le téléphone mobile en lui-même qui émet des ondes. Et plus l'antenne relais est loin, plus ces ondes sont fortes. Avec une mini antenne 3G à domicile, la puissance des ondes émises par le téléphone sera réduite au minimum.

Une ville comme Paris pourrait ainsi être couverte

Au delà du fait que la technologie Femtocell permet une réception parfaite à l'intérieur des appartements, elle permet de couvrir tout un immeuble. Netgear qui a lancé il y a 1 mois un boîtier intégrant cette technologie, annonce une portée de 200 m. Ainsi, dans les villes denses, il ne suffirait plus que de quelques antennes relais dans les zones d'ombre pour couvrir tout le

territoire. Cette solution permettrait alors à Free de couvrir très vite les 25% de la population, limite exigée pour qu'il puisse utiliser le réseau 2G de ses concurrents et pouvoir proposer une couverture nationale.

Transformation du téléviseur en ordinateur ?

Lors d'une interview accordée à l'ARCEP en décembre 2008, Xavier Niel annonçait ce qu'il imaginait des usages futurs. « On peut supposer que nous n'aurons plus d'ordinateur chez nous, que l'informatique sera déportée sur de très gros serveurs et que l'on paiera en fonction de l'usage et du débit consommé. » Pronostiquait-il. Autrement dit, nous n'aurions plus besoin d'ordinateurs, mais de simples terminaux... comme un téléviseur. Il suffirait ainsi d'un clavier et d'une souris branchés à sa Freebox, pour transformer son téléviseur en ordinateur.

De nombreuses questions peuvent également se poser quant à l'implémentation d'un Femtocell WiMax, la transformation de cette Freebox V6 et de sa télécommande en véritable console comme la Wifi ou encore l'intégration d'un lecteur Blue-ray.

Source: UniversFreebox »

« On attendait FREE, mais selon les informations de Tom's Hardware, c'est SFR qui devrait prochainement proposer en complément de sa SFR/Neufbox **un boîtier intégrant la technologie 3G**. Il permettra notamment aux abonnés de mieux capter le réseau mobile à domicile.

Une antenne-relais à domicile ?

C'est un lecteur de Tom's Hardware qui s'est vu confirmé l'offre par téléphone. Concrètement, un boîtier additionnel utilisant **la technologie Femtocell** vient se brancher à la SFR/Neufbox, d'une portée de **quinze mètres**, il permet à quatre utilisateurs déclarés d'utiliser le réseau déployé par celui-ci. Il vient ainsi remplacer le réseau cellulaire classique de l'opérateur. Il vise les abonnés disposant d'une très mauvaise réception 3G à domicile. Contacté par Tom's Hardware, SFR a précisé réserver sa communication à ce sujet à la semaine prochaine.

D'une portée réduite, le boîtier émet donc très faiblement les ondes nécessaires à la téléphonie. Pourtant, en plein débat sur l'innocuité des antennes-relais, alors que le Grenelle des Ondes a été très frileux selon les associations, il sera intéressant de savoir de quelle manière SFR présentera et justifiera l'utilisation de cette technologie.

SFR a officiellement présenté ce matin, sa nouvelle offre Home 3G. Officiuse depuis quelques jours (des abonnés en bénéficiaient déjà), cette solution propose d'installer au sein de son domicile, une antenne utilisant la technologie Femtocell. L'objectif est de proposer aux abonnés mal desservis par le réseau cellulaire classique de mieux capter avec leur téléphone mobile. Une offre qui n'est pas exempte d'interrogations alors que l'exposition aux ondes fait toujours débat.

Une antenne-relais à la maison ?

Le boîtier est compact, blanc et s'accorde parfaitement à la Neufbox de SFR. Facturé 199 euros à l'abonné, il lui permet de bien capter le réseau 3G de l'opérateur. 5 numéros peuvent y être attachés pour autant d'utilisateurs différents. Pour SFR, les choses sont claires, avec un Débit d'Absorption Spécifique (DAS) de 0,0035 W/kg, le boîtier Home 3G se situe bien en dessous des 2 W/kg autorisés par la loi. L'exposition aux ondes est donc largement en dessous des seuils admis. SFR nous assure même « qu'avec une puissance d'émission de 0,01 W, Home 3G émet 1000 fois moins qu'une antenne-relais et 100 fois moins qu'une borne Wi-Fi classique.

Source: Info du Net »